



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E136099

VALABLE JUSQU'AU 25/05/2027

ÉDITÉ LE

30/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2011

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 17/10/2024
17 500

Raison sociale : GOURANTON JEAN-PIERRE

11 L'EPINE BRIEND
22240 FREHEL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT MALO 535 218 747 RCS

Siret : 535 218 747 00017

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5045954

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 095691364002

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 095691364002

Téléphone : 02 96 41 47 51

Portable : 06 30 18 62 33

Fax : 02 96 41 58 00

Site Internet :

E-mail : sarl@gouranton.com

Responsabilité légale :
GOURANTON MATHIEU GÉRANT

Situation fiscale et sociale : A jour au 04/05/2026

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	16/01/2025
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	17/09/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	17/09/2026
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/05/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	17/09/2026
o Pompe à chaleur : chauffage	17/09/2026
o Chauffe-Eau Thermodynamique	17/09/2026
o Radiateurs électriques, dont régulation.	06/07/2021
o Ventilation mécanique	02/06/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.